

# ABSENTS IRRÉGULIERS ET DÉSERTEURS

CERTIFICAT EN CONFORMITÉ DE L'ARRÊTÉ EN CONSEIL C. P. 58/4015  
DU 5 JUIN 1941, TEL QUE PUBLIÉ DANS L'ORDRE DE SERVICE  
COURANT DE L'ARMÉE CANADIENNE 1877 DE 1942

(TRANSPORT SEULEMENT)

*A. J. M. J.*  
*Président*

Signement complet Je, soussigné, Lieutenant H. Drapeau, Off. i/c Transport, D.S. & T.O., M.D. 5

Rayer les mots inutiles certifie, par les présentes, avoir (délivré) ~~certifié~~ les moyens de transport ci-dessous énumérés pour permettre à une escorte de se rendre de Quebec, P.Q. à Montreal, P.Q. et retourner à Quebec, P.Q. afin d'escorter

Signalément complet du militaire escorté D-472262 Montpetit, H.

(Matricule) (Grade) (Nom et prénom)

Rayer l'expression inutile qui est censé être déserteur ou absent sans permission, et que les faits, la date et les détails (des mandats de transport émis) du ~~transport~~ ainsi que les frais en découlant pour ledit militaire et l'escorte sont les suivants:

| DÉTAILS  | FRAIS        |
|--|--------------|
| Transport Warrant No. <u>C-864067-8</u> issued on <u>23 Feb 45</u> covering transportation of <u>Q.46051, CSW, Cpte. add. three (3) other escorts...</u>     | 7.28<br>1.06 |
| <u>No. 5 D.D.</u> escorts from <u>Quebec, P.Q.</u> to <u>Montreal, P.Q.</u> and return <u>Quebec</u>   |              |
| Transport Warrant No. <u>C-864067-8</u> issued on <u>23 Feb 45</u> covering transportation for the absence from <u>Montreal, P.Q.</u> to <u>Quebec, P.Q.</u> | 2.73<br>.40  |
| TOTAL  | \$ 11.47     |

Donné à Quebec, P.Q. ce 24th jour de February A.D. 1945  
Lieut., Off. i/c of Transport, D.S. & T.O., M.D. No. 5.

*H. Drapeau*  
Signature, grade, unité, détachement (s'il y a lieu) et emploi de l'officier (émettant les mandats de transport)

Le certificat doit être établi par l'officier qui a délivré ou autorisé les mandats de transport ou le transport d'un militaire censé être déserteur ou absent sans permission, pour qu'il soit reconduit à son corps, unité ou garnison, et de l'escorte pour ledit militaire. *Transport seulement.*

M.F.B. 1481A  
2586-4-43 (9713)  
Q.G. 1172-89-1851

Les dates des mandats ou du transport délivrés doivent être indiquées.  
Le coût des repas et des faux frais doit être inscrit sur le modèle M.F.B. 1482.